

# « QUI CHANTE PENDANT L'ÉTÉ DANSE PENDANT L'HIVER. »

- ÉSOPE

## BULLETIN D'INFORMATION FINANCIÈRE

DÉCEMBRE 2013  
VOLUME XIX  
NUMÉRO 4

**DERNIÈRE HEURE**  
Date limite de cotisation  
REER pour 2013 :  
**3 mars 2014**



**JEAN-PIERRE TREMBLAY**  
Vice-président exécutif

### MARCHÉS FINANCIERS : L'OPTIMISME EST DE MISE

Plusieurs raisons expliquent l'optimisme qui règne actuellement sur les marchés et les bons rendements de 2013. L'économie américaine n'a cessé de surprendre positivement avec la création d'emplois, la reprise du secteur immobilier et même, plus globalement, avec une croissance assez enviable de son produit intérieur brut (PIB). Et tout ça en dépit des coupes budgétaires du gouvernement ! Du côté canadien, les pessimistes qui misaient contre notre secteur bancaire, en raison de l'endettement des ménages et des prix élevés de l'immobilier, ont dû se rendre à l'évidence et admettre 1) que l'hécatombe n'était pas sur le point de se produire et 2) que les ménages pouvaient faire face à leurs obligations tant que les taux d'intérêt demeuraient bas et le taux de chômage, stable. Les actions japonaises et européennes ont aussi participé au « rallye », les premières étant favorisées par une injection massive de liquidités de la Banque centrale, les secondes profitant du fait que 2013 n'a pas été affectée par une réelle crise financière, une première depuis quelques années.

Les profits des compagnies étaient donc à la hausse un peu partout sur la planète en 2013, mais le réel catalyseur aura plutôt été le soulagement général, voire le retour de l'optimisme. Les ratios cours-bénéfices ont ainsi pu afficher des hausses substantielles et être maintenant légèrement supérieurs aux moyennes historiques. Les gains futurs seront

donc vraisemblablement rendus possibles par une continuation de la reprise économique mondiale, des profits supérieurs des entreprises ainsi qu'une augmentation des ratios au-delà des moyennes historiques.

À quoi pouvons-nous nous attendre en 2014 ? La nouvelle année sera probablement bonne pour les marchés boursiers, mais sûrement en proie à des turbulences lorsque la Réserve fédérale américaine (Fed) commencera à réduire ses injections de liquidités dans le circuit financier. Il faudra également surveiller l'évolution des taux d'intérêt, bien qu'il soit peu probable de voir la Banque du Canada et la Fed les hausser avant quelques trimestres. Les taux à moyen et long termes ont toutefois déjà commencé à monter, et cette tendance haussière devrait se poursuivre en 2014.

### MERCI DE VOTRE CONFIANCE

Pour l'équipe des Fonds FMOQ, l'année 2013 passera à l'histoire non seulement pour ses excellents rendements boursiers, mais aussi pour la meilleure croissance globale depuis la création du premier Fonds FMOQ, en 1979. En effet, en plus du record battu sur le plan des entrées nettes totales d'argent, les investissements nets dans les Fonds FMOQ n'ont jamais été aussi élevés, de sorte qu'après avoir franchi le cap du 1 G\$ à la fin de 2012, nous terminons l'année avec plus de 1,2 G\$ d'actifs sous gestion. Tous les membres du personnel vous remercient de cette confiance renouvelée et vous réitérent leur détermination à continuer à la mériter.

### DANS CE NUMÉRO...

Les écrits restent, mais pour combien de temps ?	4
Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)	7
Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)	7
Rendements passés : méfiez-vous du chant des sirènes !	8
L'histoire en capsule	9
Service de facturation	10
Le nouveau régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)	11
Calendrier 2014	11
Programme de soirées-conférences	12
Incorporation, oui ou non ?	13
Survol des marchés financiers	14
Rendements et valeurs unitaires des parts	15
Frais de gestion	15
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	15
Offre globale de produits et services	16
Pour nous joindre	16

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes ; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.

## CAMPAGNE REER 2013 - CELI 2014

À l'aube du début d'une nouvelle année, il est temps de penser REER et CELI, et nous sommes là pour vous servir ! Nous vous invitons à prendre connaissance de l'encadré sur le sujet publié dans ce numéro et qui contient des renseignements pertinents pour vous aider à tirer pleinement profit de ces précieux outils de planification financière et de report d'impôt. Nos conseillers sont prêts à vous guider. N'hésitez pas à prendre contact avec eux.

## TAUX DE DISTRIBUTION DU FONDS REVENU MENSUEL

Pour l'année 2014, le taux de distribution mensuelle de revenu du Fonds revenu mensuel FMOQ sera le même qu'actuellement, soit 3,33 ¢ par part (0,40 \$ par année), c'est-à-dire l'équivalent de 3,66 % en fonction de la valeur de la part en décembre 2013.

## HONORAIRES DE GESTION ET RATIO DES FRAIS DE GESTION DES FONDS FMOQ

Lors de sa rencontre du 18 décembre dernier, le Conseil d'administration de la Société de gérance des Fonds FMOQ inc. a décidé de maintenir les frais de gestion des Fonds FMOQ à leur niveau actuel en 2014. Cette décision doit être confirmée à chaque début d'année, et le Conseil d'administration a la ferme intention de poursuivre dans cette voie tant et aussi longtemps que cela sera possible.

De fait, les frais de gestion et le ratio des frais de gestion des Fonds FMOQ demeureront les suivants :

	Frais de gestion	Ratio des frais de gestion*
Fonds monétaire FMOQ	0,40 %	0,46 %
Tous les autres Fonds FMOQ	0,95 %	1,092 %

\*La différence entre les frais de gestion et le ratio des frais de gestion découle exclusivement des taxes applicables. Contrairement à la presque totalité des autres fonds communs de placement, aucuns autres frais (garde des valeurs, audit, frais légaux, etc.) ne sont imputés directement aux Fonds FMOQ.

Il est important et opportun de rappeler que la **croissance régulière** des Fonds FMOQ facilite l'atteinte de cet objectif de sorte que nous vous invitons à nous recommander à vos confrères et amis, car la progression des Fonds bénéficie à **tous** les participants.

## RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER)

Après quelques années de réflexion et de consultation, l'Assemblée nationale du Québec a adopté, au début de décembre, la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite*; celle-ci entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

En créant ce nouveau produit d'épargne pour la retraite, le gouvernement vise de façon particulière les travailleurs qui n'ont pas accès à un régime offert par leurs employeurs, soit près de 50 % des Québécois ! Le nouveau régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) sera essentiellement un REER collectif offert par l'employeur et administré par un administrateur autorisé.

Même si le régime entrera en vigueur dès juillet 2014, l'employeur n'aura aucune obligation de l'offrir avant le 31 décembre 2016, dépendamment de la taille de l'entreprise. De plus, la loi ne prévoit actuellement aucune obligation pour un employeur d'y contribuer. Pour de plus amples renseignements sur le RVER, vous pouvez prendre connaissance d'un article sur le sujet dans ce numéro.

Les employeurs qui voudront se prévaloir de ce nouvel outil auront accès, par le biais de notre société, à l'expertise et au soutien nécessaires pour implanter un RVER.

## DOCUMENTS D'INFORMATION SUR LES FONDS FMOQ

Nous avons joint à ce numéro un carton-réponse qui vous permet de confirmer votre intérêt à recevoir les divers documents d'information réglementaires sur les Fonds FMOQ. Puisque ceux-ci contiennent plusieurs renseignements pertinents sur les Fonds FMOQ, nous vous invitons à les demander ou à en prendre connaissance dans la section *Renseignements généraux* de notre site Internet.

## RAPPEL CONCERNANT LE SERVICE DE FACTURATION

Au cours de l'année, nous vous annonçons la mise en place d'un nouveau service de facturation des honoraires professionnels auprès de la RAMQ et des autres agents payeurs. Tout comme pour l'ensemble des produits et services offerts par le groupe Fonds FMOQ, ce service vous permet de bénéficier de l'expertise **unique** de la FMOQ ainsi que du meilleur rapport qualité-prix possible.

**N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir plus d'information. Il n'est pas nécessaire de détenir des Fonds FMOQ pour accéder à ce service.**

## RAPPEL CONCERNANT L'ENREGISTREMENT DES CONVERSATIONS TÉLÉPHONIQUES

Conformément aux règles en vigueur, lorsque nous acceptons de prendre vos transactions par téléphone, nous devons d'abord nous assurer que vous avez consenti à cette façon de faire par le biais d'une entente préalable.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de compléter et de signer le *Formulaire d'autorisation limitée* recommandé par l'Institut des Fonds d'investissement au Canada (IFIC), ce que plusieurs de nos clients ont déjà fait. Si tel n'est pas votre cas, nous vous prions de télécharger ce document dans notre site Internet ([www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com)) ou bien de le demander à votre conseiller.

De plus, nous devons disposer de procédés d'enregistrement et de conservation des instructions verbales données par nos clients quant à l'exécution des opérations.

Afin de pouvoir conserver ces instructions, nous avons acquis et implanté un système d'enregistrement des conversations téléphoniques de nos conseillers. En plus de satisfaire aux exigences réglementaires, nous sommes en mesure de vérifier, si besoin est, l'exactitude d'une transaction, de nous assurer du respect continu de la conformité ainsi que du bien-fondé des recommandations de nos conseillers, et ce, tout en améliorant la qualité globale de notre service à la clientèle.

## PROGRAMME DE CONFÉRENCES 2014

Véritable tradition, notre série de soirées-conférences sur divers sujets de nature économique et financière se poursuit. La prochaine saison s'ouvrira le 28 janvier à Montréal et le 30 du même mois à Québec, avec une présentation de M. Jean-Philippe Décarie, célèbre chroniqueur financier du quotidien *La Presse*, sur les perspectives économiques 2014. En espérant vous accueillir lors de cette première, nous vous invitons à prendre connaissance du programme complet décrit dans ce numéro.

**À noter!** Quelques semaines après leur présentation, toutes les conférences sont disponibles dans notre CyberStudio. Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer pour y assister, vous pouvez tout de même prendre connaissance de leur contenu.

## UN ACCUEIL DES PLUS CHALEUREUX

Tout au long de notre tournée des assemblées annuelles des diverses associations affiliées à la FMOQ, nous avons reçu un accueil très chaleureux et nous vous en remercions très sincèrement. Nous apprécions grandement ces moments privilégiés qui nous permettent de vous rencontrer et de vous faire part des toutes dernières nouvelles des Fonds FMOQ. Nous adressons des remerciements spéciaux aux membres des comités exécutifs des associations qui nous ont accordé du temps pour faire une brève présentation à leurs membres. Nous espérons être de nouveau des vôtres l'an prochain.

## SALON VISION 2013

Dans le cadre de l'entente de partenariat conclue, il y a plusieurs années maintenant, avec l'Association des Optométristes du Québec, nous avons eu une fois de plus le privilège de participer au Salon Vision qui s'est tenu à Montréal, le 2 novembre dernier. Cet événement nous donne l'opportunité de rencontrer bon nombre de membres de la communauté des professionnels en soins visuels. Nous vous remercions pour votre accueil cordial et souhaitons vous revoir l'an prochain!

## NOUVEAUX EMPLOYÉS

La fin d'année est un moment propice pour saluer les nouveaux employés qui se sont joints à l'équipe des Fonds FMOQ au cours des 12 derniers mois.

Ainsi, nous aimerions souligner l'arrivée des employés permanents suivants, et ce, par ordre alphabétique :

- **Mme Patricia Freiji**,  
Responsable – Expansion des affaires ;
- **Mme Manon Gilbert**,  
Agent de conformité ;
- **Mme Nathalie Rousseau**,  
Responsable – Service de facturation.

À l'instar de tous les autres employés des Fonds FMOQ, ces personnes s'engagent à vous offrir un service de haute qualité.

**« [...] EN PLUS DU RECORD BATTU SUR LE PLAN DES ENTRÉES NETTES TOTALES D'ARGENT, LES INVESTISSEMENTS NETS DANS LES FONDS FMOQ N'ONT JAMAIS ÉTÉ AUSSI ÉLEVÉS, DE SORTE QU'APRÈS AVOIR FRANCHI LE CAP DU 1 G\$ À LA FIN DE 2012, NOUS TERMINONS L'ANNÉE AVEC PLUS DE 1,2 G\$ D'ACTIFS SOUS GESTION ».**

## BONNE ANNÉE 2014

Nous saisissons l'occasion que constitue la période des Fêtes pour vous transmettre, ainsi qu'à tous les membres de vos familles, nos meilleurs vœux de santé, de paix, de bonheur et de prospérité.

# LES ÉCRITS RESTENT, MAIS POUR COMBIEN DE TEMPS ?

Si des papiers qui s'empilent pêle-mêle dans un tiroir ou sur un bureau sont souvent associés à de la procrastination, force est de reconnaître que le classement de relevés, de factures, d'états de compte et d'autres documents est loin d'être une tâche palpitante. Malheureusement, aussi inintéressante soit-elle, elle s'avère nécessaire et inévitable, car rien n'est plus exaspérant que de perdre des heures à retracer un document essentiel pour donner suite à une demande d'une institution financière ou d'une autorité fiscale, pour faire valoir un droit, etc.

Précisons tout d'abord que les délais mentionnés dans cet article sont à **titre indicatif** et tiennent compte, dans la mesure du possible, des contraintes liées à des situations comme :

- une réclamation en cas de perte, de destruction ou de vol d'un bien ;
- la malfaçon ou la défectuosité d'un bien ;
- un rappel du fabricant d'un bien ;
- la preuve du bon entretien d'un bien lors de la revente ;
- une demande de correction ou de révision d'un montant payé ou réclamé ;
- une réclamation judiciaire ;
- une révision par les autorités fiscales ;
- une prescription légale.

Il est donc possible de conserver ces documents pendant une plus longue période de temps que celle mentionnée.

## CLASSEMENT

Avant d'aborder la durée de conservation des documents, il est important d'organiser leur classement afin de les retrouver facilement. Pour ce faire, il est possible de les regrouper par grandes catégories.

### Exemples

Personnel	Services publics
Habitation	Biens et services
Assurances	Véhicules
Finances	Services professionnels

Ces catégories peuvent être subdivisées à leur tour.

### Exemples

Personnel	État civil
	Santé
	Études
	Régime matrimonial
	Famille
	Succession
Assurances	Vie
	Dommages
	Automobile, moto

Il n'y a pas de loi universelle du classement. La détermination de catégories et de sous-catégories est d'abord et avant tout une affaire personnelle ainsi qu'une question de logique et, surtout, de facilité et de rapidité d'utilisation.

## CONSERVATION

### Format papier

#### PERSONNEL

Documents	Durée de conservation
Acte de naissance, extrait de baptême	À vie
Carnet de santé	À vie
Diplômes, certificats d'études	À vie
Contrat de mariage ou d'union de fait <b>ou</b> d'union civile	À vie <b>ou</b> jusqu'à une déclaration commune de séparation <b>ou</b> un jugement de divorce
Déclaration commune de séparation <b>ou</b> jugement de divorce	À vie

Entente ou jugement sur la pension alimentaire <b>ou</b> la garde des enfants	À vie
Mandat en cas d'incapacité	À vie <b>ou</b> jusqu'à sa révocation
Testament	À vie <b>ou</b> jusqu'à sa révocation
Passeport	Jusqu'à son échéance et son renouvellement

## HABITATION

Documents	Durée de conservation
Contrat d'achat d'un terrain <b>ou</b> d'une propriété	Pendant toute la durée de la possession à titre de propriétaire ou en permanence aux fins de la constitution d'un historique (personnel ou familial)
Contrat de vente d'un terrain <b>ou</b> d'une propriété	Au moins 6 ans après la vente ou en permanence aux fins de la constitution d'un historique (personnel ou familial)
Certificat de localisation	Pendant toute la durée de la possession à titre de propriétaire
Certificat d'évaluation foncière	Pendant toute la durée de la possession à titre de propriétaire
Certificat de garantie	Jusqu'à échéance
Quittance d'hypothèque	Pendant toute la durée de la possession à titre de propriétaire ou au moins 6 ans après la vente ou en permanence aux fins de la constitution d'un historique (personnel ou familial)
Comptes, reçus et quittances de taxes municipales et scolaires	3 ans
Factures de réparations majeures et de rénovations	Pendant toute la durée de la possession à titre de propriétaire
Garanties de travaux de réparations ou de rénovations	Pendant toute la durée de la garantie
Bail, avis de modification du bail, ententes et correspondance avec le locateur	Pendant toute la durée du bail ou en permanence aux fins de la constitution d'un historique (personnel ou familial)
Quittance de loyer	2 ans

## ASSURANCES

Documents	Durée de conservation
Vie	Pendant toute la durée de la police d'assurance ou en permanence aux fins de la constitution d'un historique (personnel ou familial)
Dommages (vol, incendie, responsabilité civile)	Pendant toute la durée de la police d'assurance
Automobile, moto	Pendant toute la durée de la police d'assurance

## FINANCES

Documents	Durée de conservation
Talons de chèques de paye ou de prestations d'assurance-emploi	6 ans <b>ou</b> en permanence aux fins de la constitution d'un historique (personnel ou familial)
Relevés de transactions (guichets automatiques)	Jusqu'à la mise à jour du livret <b>ou</b> de la vérification du relevé de compte
Relevés de transactions (achats et services payés avec une carte de crédit)	6 mois
Déclarations de revenus et documents connexes (pièces justificatives, avis de cotisation, etc.)	6 ans <b>ou</b> en permanence aux fins de la constitution d'un historique (personnel ou familial)
Relevés mensuels (comptes bancaires, livrets)	6 ans
Relevés mensuels de cartes de crédit	1 an
Certificats de placement (dépôt à terme, épargne-retraite, obligations d'épargne, etc.)	Pendant toute la durée de la possession
Reconnaissance de dette	6 ans à compter de la date du dernier paiement
Quittance de prêt	6 ans à compter de la date du dernier paiement
Acte de donation entre vifs	À vie

## SERVICES PUBLICS

Documents	Durée de conservation
Factures d'électricité	3 ans
Factures de gaz ou de mazout	3 ans
Factures de téléphone	1 an
Factures de câblodistribution	1 an

## BIENS ET SERVICES

Documents	Durée de conservation
Modes d'emploi, guides d'utilisation et garanties	Pendant toute la durée de la possession
Factures d'achat d'appareils électroménagers, électriques, électroniques ou informatiques, de meubles, etc.	Pendant toute la durée de la possession
Factures de réparation d'appareils électroménagers, électriques, électroniques ou informatiques, de meubles, etc.	1 an ou pendant toute la durée de la garantie de la réparation si elle est plus longue
Preuves d'achat d'articles coûteux (vêtements, bijoux, équipements sportifs, etc.)	Pendant toute la durée de la possession
Preuves d'achat d'œuvres d'art	Pendant toute la durée de la possession

## VÉHICULES

Documents	Durée de conservation
Contrat d'achat ou de location d'un véhicule	Pendant toute la durée de la possession à titre de propriétaire ou de locataire ou en permanence aux fins de la constitution d'un historique (personnel ou familial)
Manuels d'entretien, etc.	Pendant toute la durée de la possession à titre de propriétaire ou de locataire
Certificats de garantie (véhicule, antirouille, pneus, etc.)	Pendant toute la durée de la garantie
Factures de réparation	Pendant toute la durée de la possession à titre de propriétaire ou de locataire

## SERVICES PROFESSIONNELS

Documents	Durée de conservation
Notes d'honoraires (comptables, avocats, notaires, etc.)	6 ans ou en permanence aux fins de la constitution d'un historique (personnel ou familial)
Services et soins de santé (médecin, dentiste, etc.)	6 ans

Certains documents, en particulier des relevés de transactions, sont encore produits sur du papier thermique. Comme ils deviennent illisibles avec le temps, il est plus prudent de les photocopier ou de les numériser s'ils doivent être conservés à des fins spécifiques (preuve à fournir en cas de réclamation à une compagnie d'assurance ou de demande des autorités fiscales, etc.).

Dans tous les cas, il est important de ne jamais perdre de vue que les principaux ennemis des documents sont la lumière, l'humidité et la poussière.

### Format électronique

Tous les documents ne sont pas en format papier. Un nombre de plus en plus important est produit en format de document portable (PDF). Ne serait-ce que pour les avoir sous la main en cas de litige, il est préférable de les sauvegarder sur un support informatique ou de les imprimer.

Contrairement à une croyance populaire, les supports informatiques servant à la conservation de documents (disques durs, cédéroms, clés USB, etc.) n'ont pas une durée de vie illimitée, d'où l'importance de porter une attention particulière à la façon de les utiliser et de les entretenir.

## DESTRUCTION

La conservation des documents est une chose; leur destruction en est une autre.

Pour se prémunir contre la fraude et le vol d'identité, le déchetage demeure la solution la plus sécuritaire. À défaut de disposer d'une déchiqueteuse, il est possible de se prévaloir d'une des journées de déchiquetage que plusieurs municipalités organisent de concert avec les services de police, la plupart au mois de mars.

En terminant, pour obtenir de plus amples renseignements sur le sujet, nous vous invitons à prendre connaissance de l'opuscule intitulé *À l'abri de l'oubli, Petit guide de préservation des documents personnels et familiaux* publié en 2008 par Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

# RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE (REER)

Année après année, nous nous faisons un devoir de rappeler les règles essentielles concernant les cotisations au REER afin d'éclairer les épargnants à l'approche du **1<sup>er</sup> mars 2014**, date limite de cotisation pour l'année d'imposition 2013.

## NOUVEAUX PLAFONDS

La cotisation maximale au REER pour l'année d'imposition 2013 s'élève à 18 % des revenus admissibles gagnés au cours de l'année 2012. Le montant est cependant limité à 23 820 \$, ce qui ramène à 132 334 \$ le revenu brut de 2012 nécessaire pour cotiser au maximum dans un REER.

Puisque le plafond des cotisations à un REER est revu annuellement à la hausse, la cotisation maximale pour l'année d'imposition 2014 sera de 24 270 \$, ramenant à 134 834 \$ le revenu brut de 2013 nécessaire pour cotiser au maximum dans un REER.

## LIMITE D'ÂGE POUR CONTRIBUER

Il est possible de cotiser à un REER jusqu'au 31 décembre de l'année où l'on atteint l'âge de 71 ans, à condition de disposer de revenus admissibles. Par la suite, il est possible, sous réserve de disposer de revenus gagnés admissibles, de continuer à contribuer au REER du conjoint qui n'a pas atteint l'âge de 71 ans, tout en profitant de la déduction fiscale.

## AVANTAGES

1. **Une déduction fiscale** pour chaque dollar cotisé au REER, à condition de posséder des droits de cotisation, ce qui réduit les impôts à payer.
2. **Pas d'imposition** sur le rendement des sommes investies dans le REER, et ce, tant et aussi longtemps qu'elles demeurent dans le régime. En conséquence, le capital s'accroît plus rapidement, car il n'est pas grevé d'impôts.
3. Au moment des retraits éventuels à la retraite, **taux d'imposition généralement plus faible** que celui auquel la déduction fiscale a été obtenue lors de la vie professionnelle active.
4. Possibilité de retrait (temporaire) du REER **sans payer d'impôts** :
  - a) jusqu'à concurrence de **25 000 \$** par personne pour financer l'**achat d'une première maison** ;
  - b) de **10 000 \$** par année civile pour financer sa **formation personnelle** ou celle du conjoint.

Il y a donc très peu de situations où une cotisation au REER ne s'avère pas avantageuse pour un contribuable ayant des revenus moyens ou élevés. N'hésitez pas à vous informer.

# COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI)

## PLAFOND 2014

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, il sera possible d'investir un montant additionnel de 5 500 \$ dans un CELI.

Ainsi, en 2014, les droits de cotisation à un CELI accumulés depuis 2009 atteindront 31 000 \$. Ce capital fructifie à l'abri de l'impôt, tout en générant un revenu de placement non imposable, même lors du retrait.

Il est évident qu'avec les années, le CELI s'imposera de plus en plus comme un moyen supplémentaire de réaliser des économies sur le plan fiscal.

À vous d'en profiter pleinement !

# RENDEMENTS PASSÉS

## MÉFIEZ-VOUS DU CHANT DES SIRÈNES!

Après une année d'excellents rendements boursiers, les investisseurs qui n'avaient pas suffisamment ou pas du tout investi dans ces marchés sont enclins à vouloir corriger leur répartition de portefeuille en fonction des rendements passés.

Bien qu'il y ait indéniablement de grandes tendances de marché, ascendantes ou descendantes, tenter de les prévoir précisément ou, pis encore, de déterminer leur point de retournement, relève non seulement d'une analyse financière solide, mais également d'un grand facteur de chance. À titre d'exemple, bien peu d'analystes ou de gestionnaires de portefeuille prévoyaient, en début d'année, la très forte reprise du marché boursier américain. Le vieil adage selon lequel les rendements passés ne sont pas garants de l'avenir demeure donc plus pertinent que jamais, et ce, peu importe les périodes.

Les **règles d'or** pour obtenir les meilleurs rendements possible avec le moins de risques possible sont les suivantes :

- 1) établir son profil d'investisseur (objectif de placement, tolérance au risque, horizon de placement);
- 2) déterminer la répartition de portefeuille cible qui correspond au profil d'investisseur;
- 3) constituer ou accroître le portefeuille en fonction des points précédents, tout en y appliquant les divers éléments de diversification généralement reconnus, soit par :
  - i) classes d'actifs (actions, obligations et liquidités);
  - ii) régions (Canada, États-Unis, Europe, Asie et marchés émergents);
  - iii) secteurs d'activité (services financiers, produits industriels, technologies de l'information, etc.).

Une fois ces préalables respectés, la maximalisation du rendement d'un portefeuille exige non pas le recours à un gourou ou à une boule de cristal, mais plutôt le **rééquilibrage systématique** du portefeuille afin de s'assurer que les variations des marchés ne modifient pas de façon trop importante la structure établie initialement.

C'est à cette étape que l'on « achète bas » et que l'on « vend haut », les actifs ayant offert les meilleurs rendements devant être remplacés par ceux ayant nécessairement moins bien performé. Les investisseurs ont souvent le réflexe de faire exactement le contraire, c'est-à-dire effectuer leur cotisation REER dans le fonds affichant le meilleur rendement au cours des derniers mois. Cette façon de faire accentue le déséquilibre et expose l'investisseur plus qu'il ne le faut, la classe d'actifs étant plus susceptible de contre-performer lorsque les marchés changeront inévitablement de direction.

Cependant, pour ceux qui ont investi très majoritairement ou uniquement dans les quatre (4) Fonds équilibrés FMOQ, un tel rééquilibrage n'est plus aussi essentiel. En effet, les Fonds FMOQ sont soit systématiquement rééquilibrés ou leur répartition d'actifs est gérée activement par leurs gestionnaires. Les investisseurs doivent néanmoins s'assurer que ces Fonds répondent toujours à leurs objectifs, ce qui suppose que ces derniers soient clairement définis dans une politique de placement. Voici donc une bonne résolution de début d'année : établir sa propre politique de placement et, surtout, la suivre scrupuleusement, même pendant les périodes plus turbulentes !

Il faut noter qu'un rééquilibrage annuel suffit généralement, mais qu'il s'impose lorsque le portefeuille dévie de sa cible d'un pourcentage prédéterminé (2 % ou 3 %, par exemple).

En conclusion, nous ne saurions trop insister sur les éléments indispensables pour tirer le meilleur parti d'un portefeuille en appliquant une telle stratégie : outre une bonne discipline et une vision à long terme, il faut éviter de paniquer ou de s'emballer devant les résultats passés, et résister aux manœuvres publicitaires de plusieurs institutions financières qui mettent en évidence leurs rendements les plus importants de la dernière année.

L'équipe de conseillers de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. regroupe des professionnels dont les expertises s'avèrent un atout des plus précieux pour mettre en place une stratégie judicieuse, et ce, en toute objectivité et dans le seul et unique intérêt des personnes qui font appel à leurs services. Rappelons à cet effet que leur rémunération sans commission demeure la meilleure garantie qui soit.

N'hésitez pas à faire appel à eux, ils sont là **pour vous** !

### **Rappels importants**

- *Il n'est pas nécessaire de détenir de nombreux portefeuilles dans plusieurs institutions financières pour s'assurer d'une bonne diversification. Grâce à notre gamme complète de produits financiers, nous pouvons vous aider à le faire, et ce, sous un seul et même toit.*
- *On doit toujours se rappeler que toute somme économisée sur le plan des frais de gestion constitue un rendement additionnel certain, sûr et sans volatilité.*

## LE TRÈS CONVOITÉ POSTE DE MÉDECIN ROYAL

L'organisation féodale de la société a influé sur la façon dont l'activité médicale s'exerçait, la bourgeoisie bénéficiant d'une médecine clinique à domicile tandis que les plus pauvres devaient se rendre dans les hôpitaux pour recevoir des soins.

Les médecins des grandes familles aristocratiques du haut Moyen Âge jouissaient de privilèges comme une dispense d'enseigner à l'université ou de donner des consultations. Ceux que les princes des grandes cours engageaient étaient des personnalités en vue bien plus que de bons cliniciens. L'un des exemples les plus célèbres est celui d'Andreas Vesalius (André Vésale) que maints historiens considèrent comme le plus grand anatomiste de la Renaissance, mais qui n'avait jamais soigné un malade lors de son entrée au service de l'empereur Charles Quint. Son manque de formation clinique finit d'ailleurs par le rattraper, en particulier à l'occasion d'une intervention chirurgicale catastrophique décrite par le médecin-chirurgien de l'empereur.

En France, François I<sup>er</sup> exigeait des médecins cliniciens qu'ils soient aussi des courtisans, des érudits capables de traduire et d'interpréter les classiques ainsi que des conseillers royaux, d'où l'importance du temps consacré par les médecins des grandes familles à la rédaction d'ouvrages dans le but de gonfler leur prestige et celui de leurs protecteurs.

Hommes de confiance, les médecins royaux voyaient leurs fonctions transcender les examens médicaux et déborder sur l'exécution de certaines missions de nature diplomatique. De fait, leurs parcours étaient étroitement liés, tant dans l'ascension que dans la chute, comme l'illustre celui de François Vautier, médecin de Marie de Médicis. Le cardinal Richelieu, principal ministre de Louis XIII, l'a fait incarcérer à la Bastille, mais son successeur, le cardinal Mazarin, l'a libéré et élevé au rang d'archiatre, c'est-à-dire de premier médecin de la cour.

Ce poste était fort exigeant, car il fallait suivre Sa Majesté dans ses déplacements, dans ses voyages et même pendant les guerres, périodes au cours desquelles il fallait assumer aussi la charge du service de santé de ses armées.

Même si la monarchie et les nobles n'étaient pas généralement de bons payeurs, tout médecin souhaitait ardemment appartenir à la cour, notamment en raison de l'importance des privilèges et des compensations attribués.

Source : CALLEBAT, Louis et autres. *Histoire du Médecin*, Flammarion, Paris, 1999, 319 p. WIKIPÉDIA, l'encyclopédie libre. Entrées : haut Moyen Âge, Vésale, Charles Quint, Vautier, Richelieu, Mazarin.

« [...] IL FAUT ÉVITER DE PANIQUER OU DE S'EMBALLER DEVANT LES RÉSULTATS PASSÉS, ET RÉSISTER AUX MANŒUVRES PUBLICITAIRES DE PLUSIEURS INSTITUTIONS FINANCIÈRES QUI METTENT EN ÉVIDENCE LEURS RENDEMENTS LES PLUS IMPORTANTS DE LA DERNIÈRE ANNÉE. »

LE TEMPS,  
C'EST AUSSI  
DE L'ARGENT...

CONFIEZ-NOUS  
CELUI CONSACRÉ  
À LA FACTURATION  
DE VOS HONORAIRES.

SERVICE DE FACTURATION

514 868-0661 ou, sans frais, 1 877 679-3229  
[www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com)

# LE NOUVEAU RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER)

Plusieurs questions nous sont adressées sur le nouveau régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) annoncé récemment par le gouvernement du Québec.

Ce régime concerne les petites et moyennes entreprises (PME) québécoises (par exemple, les cliniques ayant du personnel salarié à leur emploi). Conçu spécialement pour celles n'offrant actuellement aucun régime d'épargne-retraite au travail, le RVER pourrait s'avérer intéressant pour fidéliser certains employés clés ou pour en attirer de nouveaux.

Disponible dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014, le RVER deviendra progressivement obligatoire entre le 31 décembre 2016 et le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La séquence d'implantation variera selon le nombre d'employés visés :

- au 31 décembre 2016 : 20 employés visés ou plus en service au 30 juin 2016;
- au 31 décembre 2017 : de 10 à 19 employés visés en service au 30 juin 2017;
- à une date déterminée par le gouvernement qui ne peut être antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : de 5 à 9 employés visés en service au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'employeur ne sera pas tenu de cotiser au RVER de ses employés. S'il choisit de le faire, les cotisations qu'il versera au régime seront immobilisées, ce qui assurera un revenu de retraite aux employés concernés.

Comme pour tout nouveau produit d'épargne offert sur le marché, nous surveillons de près le dossier du RVER. Soyez assurés que :

- nous vous tiendrons informés de l'évolution de l'ensemble des paramètres qui seront définis au début de l'année 2014;
- nous serons parfaitement en mesure de vous offrir tout le soutien nécessaire à la mise en place, à l'administration et au suivi de ce nouveau régime au sein de votre société, et ce, au meilleur rapport qualité-prix qui soit pour un produit comparable.

Nous vous invitons à prendre contact avec un membre de notre équipe pour plus d'information à ce sujet.



## CALENDRIER 2014

Vous avez sans doute reçu votre calendrier 2014 récemment. Il est maintenant possible d'en obtenir des exemplaires supplémentaires. Pour ce faire, il suffit de nous téléphoner au numéro 514 868-2081 ou, sans frais, au 1 888 542-8597. Nous nous ferons un plaisir de vous en transmettre.

## S'informer, c'est toujours payant !

Une information exacte, rigoureuse et pertinente est la condition essentielle d'une décision réfléchie et éclairée. En matière de placement, elle joue un rôle fondamental dans la prise de décisions judicieuses et profitables.

Depuis toujours, la société Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. privilégie une philosophie d'affaires qui accorde une place prépondérante à une information de qualité, neutre et objective.

Pour que tous soient des investisseurs avertis, elle met à leur disposition une panoplie d'outils dont celui des soirées-conférences au cours desquelles ils peuvent assister à des présentations intéressantes et échanger avec des spécialistes aguerris.

Soyez les bienvenus à ces soirées.

2

0

1

4

## De l'information rigoureuse et pertinente, un outil indispensable !

### Les perspectives économiques 2014

**Monsieur Jean-Philippe Décarie**, économiste  
Chroniqueur au journal *La Presse*

Que nous réserve l'année 2014 sur le plan économique ? Après un retour sur 2013, notre conférencier présentera les indicateurs économiques et ses prévisions quant aux tendances des marchés financiers. Saisissez cette occasion privilégiée de nourrir vos réflexions.

Montréal, mardi 28 janvier 2014  
Québec, jeudi 30 janvier 2014

### Le programme d'aide aux médecins du Québec (PAMQ)

**Docteur William Barakett**, médecin omnipraticien  
Président de la Fondation du PAMQ

Le PAMQ existe depuis 1990 et sa mission consiste d'abord à venir en aide aux médecins qui éprouvent des difficultés personnelles, et ce, en toute confidentialité. Après un retour sur l'histoire et l'évolution du PAMQ, notre conférencier expliquera les services offerts qui sont de plus en plus utilisés non seulement en cas de détresse personnelle, mais aussi dans une démarche préventive ou préalable à un choix professionnel ou de vie.

Montréal, mercredi 26 février 2014  
Québec, jeudi 27 février 2014

### Planification de la retraite : pour mettre toutes les chances de son côté

**Monsieur Martin Dupras**, a.s.a., Pl.Fin., D.Fisc.

La planification de la retraite nécessite temps et efforts. À cinq ou dix ans de la retraite, quels sont les principaux correctifs à apporter qui sont susceptibles d'avoir le plus d'influence sur cette nouvelle étape ? Le report d'une année ? Une meilleure répartition des éléments d'actif ? La cotisation au REER du conjoint ? Après avoir présenté ces différentes possibilités, notre conférencier traitera, à travers une étude de cas, de l'impact de chacun de ces correctifs et, surtout, de leur effet cumulatif sur la retraite. De plus, le report de la pension de la Sécurité de la vieillesse jusqu'à un maximum de cinq années, un choix permis depuis juillet 2013, sera présenté et analysé.

Montréal, mercredi 2 avril 2014  
Québec, jeudi 3 avril 2014

### Les turbulences du printemps arabe : diagnostic, décodage, perspectives

**Monsieur Sami Aoun**, Ph. D.  
Professeur titulaire à l'École de politique appliquée  
Université de Sherbrooke

L'installation difficile d'une démocratie libérale, les limites de la montée de l'islamisme, les enjeux géopolitiques et les rivalités des puissances internationales (p. ex. l'hypothèse d'un retour de la guerre froide entre les États-Unis et la Russie), les antagonismes entre les pouvoirs arabes (sunnites) et l'Iran persan (chiite), l'avenir de la paix entre Israéliens et Palestiniens, l'enjeu de la bombe nucléaire iranienne, le recul de l'importance du pétrole du Moyen-Orient pour l'Occident sont parmi les sujets fascinants que notre conférencier de renom abordera.

Québec, jeudi 8 mai 2014  
Montréal, mardi 13 mai 2014

### INFORMATIONS

514 868-2081 ou, sans frais, 1 888 542-8597

# INCORPORATION OUI OU NON ?

Que vous soyez en début ou en milieu de carrière, ou que vous pensiez prendre votre retraite au cours des cinq (5) prochaines années, il est important de vous poser quelques questions concernant la pratique médicale en société et ses avantages pour vous, s'il en est. Voici quelques pistes de réflexion :

- Le revenu imposable de votre conjoint est-il inférieur au vôtre ou le deviendra-t-il dans un proche avenir ?
- Avez-vous à charge des enfants majeurs ou sur le point de le devenir, qui n'ont pas de revenus ou qui en ont peu ?
- Assumez-vous les frais d'études de vos enfants majeurs ou qui le deviendront sous peu ?
- En plus de verser annuellement à un REER la cotisation maximale permise, épargnez-vous des sommes additionnelles ? Si oui, sont-elles supérieures à 10 000 \$ par année ?
- Les épargnes et placements accumulés à l'extérieur d'un REER sont-ils supérieurs à 50 000 \$ ?

## Votre société est déjà constituée ?

Bravo ! Vous devriez maintenant vous assurer de tirer pleinement bénéfice des avantages que procure votre société constituée aux fins de regrouper les revenus de votre pratique médicale. Voici quelques questions d'intérêt :

- Maximisez-vous les rendements à court terme des placements de votre société ?
- Connaissez-vous la meilleure combinaison pour votre revenu annuel (salaire, dividendes ou retrait de capital hors REER) ?
- Serait-il plus avantageux que certaines dépenses (automobile, assurance-vie, frais de représentation, bureau à domicile, etc.) soient assumées par votre société ?
- Les placements à long terme de votre société sont-ils investis périodiquement dans des placements fiscalement avantageux pour vous et votre société ?
- À la suite de la constitution de votre société, avez-vous révisé votre testament et votre mandat en cas d'inaptitude ?

Si vous n'êtes pas en mesure de répondre à une de ces questions, ou si vous avez un doute quant aux réponses à certaines d'entre elles, n'hésitez pas à nous consulter. Cette démarche avisée vous permettra de faire des choix judicieux.



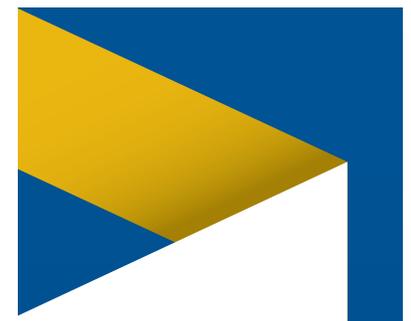
VALEURS MOBILIÈRES  
BANQUE LAURENTIENNE

3500, boulevard De Maisonneuve Ouest  
Bureau 1975, Westmount (Québec) H3Z 3C1  
Téléphone : 514 954-3636 ou 1 866 954-3636  
Télécopieur : 514 954-1038

Associé à un courtier de plein exercice, Paul Angers, conseiller en placement, est exclusivement dédié aux clients référés par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. dans le cadre d'une entente de partenariat. Il compte plus de 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.

**REER, FERR et CELI autogérés**  
**Compte au comptant**  
**Courtage de plein exercice**

Membre – Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières  
et Fonds canadien de protection des épargnants



SOCIÉTÉ  
DE GESTION  
PRIVÉE  
DES FONDS  
FMOQ INC.

**POUR UNE OFFRE  
SUR MESURE,  
PRENEZ CONTACT  
AVEC NOUS !**

Montréal : 1 855 327-6166  
Québec : 1 855 657-3248

GESTION PRIVÉE  
FONDS FMOQ

## DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES

Les indices boursiers ont continué leur pente ascendante pour finir à des niveaux records du côté du S&P 500. Les données économiques encourageantes ont stimulé l'optimisme des investisseurs malgré le début de la réduction d'achats d'actifs par la Réserve fédérale américaine.

En effet, le comité de la politique monétaire américaine a annoncé le 18 décembre dernier le début d'une diminution des quantités d'achat mensuel d'obligations américaines et de titres hypothécaires à hauteur de 10 milliards de dollars par mois à partir de janvier 2014, et ce, tout en réitérant que la politique de taux à court terme restera dans la fourchette de 0 % – 0,25 % tant et aussi longtemps que le marché de l'emploi ne s'améliorera pas davantage. La tendance haussière des taux d'intérêt a continué au quatrième trimestre aux États-Unis ainsi qu'au Canada.

En Europe, ce fut un trimestre plutôt tranquille. Les données économiques étaient relativement encourageantes pour la zone euro. Cependant, un des gros piliers de l'Europe, la France, semble être en panne et démontre un manque de compétitivité.

## POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

En septembre, la Réserve fédérale américaine (Fed) a décidé de ne pas modifier sa politique hyperexpansionniste désirant voir davantage d'indicateurs économiques favorables. Malgré les inquiétudes sur l'économie américaine compte tenu de l'arrêt des activités gouvernementales fédérales du 1<sup>er</sup> octobre au 16 octobre, les données économiques ont continué de surprendre positivement et l'emploi s'est montré solide. En décembre, la Réserve fédérale a donc annoncé le début du ralentissement des achats mensuels d'obligations et de titres hypothécaires à raison de 10 milliards de dollars par mois, à compter du mois de janvier 2014. Il faut se rappeler que ces achats atteignaient 85 milliards de dollars par mois depuis la crise de crédit

de 2008. Les membres de la Fed demeurent clairs sur le fait que la politique monétaire actuelle restera accommodante et que le taux directeur n'augmentera pas avant plusieurs trimestres. Le 29 janvier 2014 sera officiellement la dernière réunion de la Réserve fédérale avec Ben Bernanke comme président, Janet Yellen prendra par la suite la tête.

Au Canada, la Banque du Canada est restée encore une fois sur les lignes de côtés et a laissé son taux directeur inchangé à 1,00 %. Stephen Poloz, le nouveau président de la Banque du Canada, a fait quelques apparitions sans faire réagir les marchés, se faisant rassurant sur l'économie mondiale et le marché immobilier canadien.

La Banque centrale européenne a surpris les marchés en réduisant ses taux au mois de novembre de 0,25 % pour tenir compte de l'inflation plus faible que prévu. Ils ont réaffirmé leur intention de garder les taux d'intérêt bas pour une période prolongée afin de favoriser la croissance dans la zone euro. L'Italie et l'Espagne continuent de voir leur taux d'emprunt diminuer suite à l'optimisme envers la zone euro. L'euro s'est apprécié au cours du trimestre passant de 1,3480 USD à 1,3745 USD.

Au Japon, les autorités ont réitéré leur objectif d'atteindre et de maintenir une inflation de 2 % ainsi qu'une forte croissance économique, tout en gardant le stimulus monétaire en place.

## MARCHÉS BOURSIERS

Les principaux indices mondiaux ont maintenu leur tendance haussière au cours du dernier trimestre. Pour le trimestre, au Canada, l'indice S&P/TSX a bondi de 7 %. Sur le marché canadien, les secteurs des sociétés industrielles (+16 %), des soins de santé (+14 %) et des services financiers (+10 %) ont affiché les plus fortes progressions. À l'inverse, les secteurs plus défensifs des services publics et de la consommation courante ont affiché respectivement des hausses de 3 % et 4 %.

Aux États-Unis, le secteur manufacturier reprend du mieux, les marges bénéficiaires demeurent élevées et le spectre de la crise du crédit de 2008 s'efface graduellement de la mémoire collective des investisseurs, d'où une confiance accrue et plus de projets à long terme. Le rendement pour le trimestre de l'indice américain S&P 500 était de 14 %.

Pour l'année, l'indice canadien a eu un rendement de 13 %, de loin inférieur au rendement de l'indice américain S&P 500 qui a clôturé l'année à 41 % (\$CA).

L'indice international (communément appelé EAEO pour Europe, Asie et Extrême-Orient) a aussi eu une très bonne année avec un rendement de 31 % (\$CA).

## À L'HORIZON

Les banques centrales resteront accommodantes jusqu'à ce que les cibles économiques d'inflation et d'emploi soient atteintes. L'emploi est en progression, les demandes d'assurance-emploi sont en baisse et sont revenues au niveau d'avant la crise de 2008, et la consommation des ménages est en hausse. Notre principal scénario économique reste inchangé, et mise sur l'expansion économique, ce qui est favorable aux marchés des actions. Toutefois, nous croyons qu'un repli pourrait avoir lieu considérant l'optimisme nourri des investisseurs qui pourrait être atténué. Avec nos perspectives ainsi que les facteurs fondamentaux de l'évaluation des classes d'actifs, notre positionnement tactique est de surpondérer les actions canadiennes, de demeurer neutre au niveau des actions américaines et internationales, de sous-pondérer les obligations et de surpondérer en encaisse.

## RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 31 DÉCEMBRE 2013

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
■ Monétaire	0,88	0,88	0,89	0,79	0,77	1,92	2,56	3,12	10,014
■ Équilibré conservateur*	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	10,197
■ Omnibus	12,54	9,51	5,97	7,04	8,86	5,68	5,32	6,88	24,007
■ Fonds de placement	14,39	10,44	5,07	5,89	8,12	5,30	4,98	7,37	24,937
■ Revenu mensuel	12,03	9,10	7,48	8,89	12,05	s.o.	s.o.	6,21 (06.10.06)	10,882
■ Obligations canadiennes	-1,88	0,36	3,05	3,74	4,16	4,21	s.o.	4,97 (16.03.01)	11,164
■ Actions canadiennes	17,67	10,98	3,20	7,06	12,60	6,89	7,50	8,70 (31.05.94)	22,904
■ Actions internationales	32,03	22,90	12,93	11,59	10,82	4,04	1,41	3,69 (31.05.94)	10,515

\* Conformément à la réglementation en valeurs mobilières applicable, nous ne pouvons publier le rendement d'un Fonds pendant une période de 12 mois suivant la date de sa création.

Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., elle-même filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et est le placeur principal des Fonds FMOQ. Il n'y a aucune commission, ni aucuns frais ou pénalité à l'achat ou au rachat des parts des Fonds FMOQ acquises ou rachetées par l'entremise du placeur principal. Toutefois, des frais pourraient être exigés lorsque les parts sont acquises ou rachetées par l'entremise d'un autre courtier. Veuillez lire le prospectus simplifié ou consulter l'aperçu du Fonds des Fonds FMOQ avant d'investir. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents auprès du placeur principal ou du gestionnaire des Fonds FMOQ en composant de Montréal le 514 868-2081 ou sans frais le 1 888 542-8597 ou de Québec le 418 657-5777 ou sans frais le 1 877 323-5777 ou en vous adressant à votre courtier en valeurs. Vous pouvez aussi les obtenir dans le site Internet du placeur principal au [www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com) ou dans le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique à la date indiquée, qui tient compte des fluctuations de la valeur de parts et du réinvestissement de toutes les distributions mais qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les Fonds FMOQ ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôt et ne sont pas garantis. La valeur des parts d'un fonds commun de placement fluctue fréquemment et rien ne garantit qu'un fonds marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe, aussi, rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 0,99 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport, celui-ci ne représente toutefois pas un rendement réel sur un an.

**IMPORTANT** | Les Fonds FMOQ étant évalués, pour fins de transactions, le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que **vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h le vendredi** (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devons reporter lesdites instructions à la semaine suivante. Nous vous remercions de votre collaboration.

## RATIO DES FRAIS DE GESTION AU 30 NOVEMBRE 2013

Types de fonds	Moyennes de l'industrie*	Fonds FMOQ comparables**	
Monétaires canadiens	0,73 %	■ Monétaire	<b>0,46 %</b>
Équilibrés canadiens	2,16 %	■ Omnibus ■ Revenu mensuel	<b>1,09 %</b>
Équilibrés	2,17 %	■ Placement	<b>1,09 %</b>
Obligations canadiennes	1,28 %	■ Obligations canadiennes	<b>1,09 %</b>
Actions canadiennes	2,00 %	■ Actions canadiennes	<b>1,09 %</b>
Actions mondiales	2,42 %	■ Actions internationales	<b>1,09 %</b>

\* Source : Morningstar \*\* Ratio des frais de gestion des Fonds FMOQ = frais de gestion + taxes applicables.

## FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSILIERS\* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	31.12.13	Écarts	27.09.13	Écarts	28.06.13	Écarts	30.03.13	Écarts	31.12.12
<b>S&amp;P/TSX</b> (Toronto)	<b>9,6 %</b>	13 621,55	<b>6,1 %</b>	12 844,08	<b>5,9 %</b>	12 129,00	<b>-4,9 %</b>	12 749,90	<b>2,5 %</b>	12 433,53
<b>S&amp;P 500</b> (New York) **	<b>38,5 %</b>	1 965,92	<b>12,8 %</b>	1 742,99	<b>3,2 %</b>	1 689,10	<b>6,0 %</b>	1 593,73	<b>12,3 %</b>	1 418,95
<b>MSCI EAEO</b> (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	<b>27,7 %</b>	2 037,44	<b>7,7 %</b>	1 891,46	<b>9,7 %</b>	1 723,81	<b>1,4 %</b>	1 700,49	<b>6,6 %</b>	1 595,87
<b>DEX Univers</b> (obligations canadiennes)	<b>-1,2 %</b>	883,40	<b>0,5 %</b>	879,00	<b>0,0 %</b>	879,00	<b>-2,4 %</b>	900,20	<b>0,7 %</b>	894,00

\* ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes. \*\* convertis en dollars canadiens.

# ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

Conseil et Investissement Fonds FMOQ Inc. offre toute une gamme de produits et services financiers<sup>1</sup> aux membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, de l'Association des Optométristes du Québec ainsi qu'à leurs proches.

## Régimes offerts

- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré d'épargne-retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Régime de retraite individuel (RRI)
- Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)

**BIENTÔT**

## Fonds FMOQ<sup>2</sup>

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- équilibré conservateur
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales

## Autres familles de fonds communs de placement<sup>3</sup>

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

## Obligations garanties<sup>4</sup>

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'*Épargne Placements Québec*.

## Dépôts à terme<sup>5</sup>

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme sous certaines conditions.

Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

## Courtage en valeurs mobilières<sup>6</sup>

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies.

## Service de Gestion privée<sup>7</sup>

Vous pouvez confier la gestion de vos actifs à des experts, tout en suivant l'évolution des marchés.

## Service de facturation **NOUVEAU**

Notre proximité avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) nous permet d'offrir un service de facturation des honoraires à haute valeur ajoutée. Informez-vous.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut québécois de planification financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

<sup>(1)</sup> directement ou par le biais d'ententes de partenariat

<sup>(2)</sup> vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

<sup>(3)</sup> vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. et des diverses sociétés émettrices

<sup>(4)</sup> Épargne Placements Québec<sup>MD</sup> est une unité administrative du ministère des Finances du Québec

<sup>(5)</sup> Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables

<sup>(6)</sup> offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

<sup>(7)</sup> offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société-sœur de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.